

S.I.S.A.R.C.

L'ARPEGE - 2 avenue des Chasseurs Alpains

73200 ALBERTVILLE

## GEMAPI - ENTRETIEN DES COURS D'EAU -

### POUR INFORMATION

En vertu de l'article 2.3 de l'arrêté préfectoral du 07 novembre 2014 portant déclaration d'intérêt général du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau. En vertu de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui prévoit le transfert aux communes ainsi qu'à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations » (GEMAPI). En vertu du transfert au 01 janvier 2019 de la compétence GEMAPI d'ARLYSÈRE au SISARC.

#### ***Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :***

***Nature des travaux :*** Gestion des berges et du lit du **BON de LOGE** et du **ruisseau de LA FRUITIERE**.

***Localisation :*** Communes de **PORTE-DE-SAVOIE, MYANS, St JEOIRE PRIEURE, APREMONT**

***Date de réalisation :*** de février à avril 2021

***Plan de situation :*** secteur en noir sur la carte

*Le chantier progressera de l'amont vers l'aval du tronçon, dans la limite du montant de la commande.*

#### ***Objectifs des travaux :***

*Les travaux consistent au nettoyage du lit et à la gestion de la ripisylve des ruisseaux.*

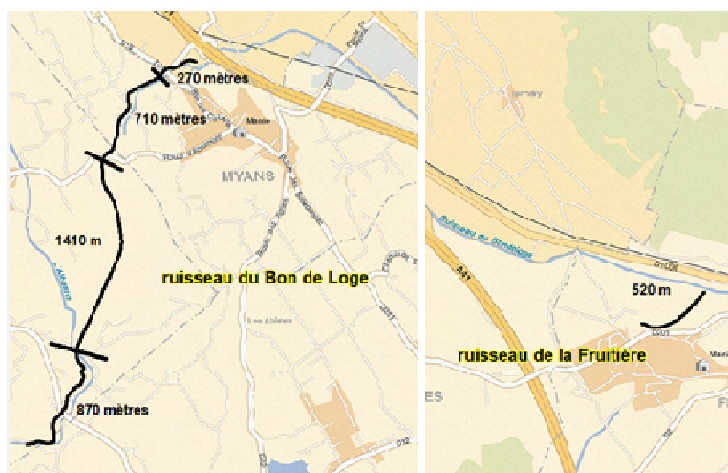
*Il s'agit de*

- enlever le bois et les embâcles présents dans le lit
- abattre les arbres de berge instables ou dégénérescents

***Modalités :*** Intervention sur parcelles privées dans le cadre de la Déclaration d'Intérêt Général (Arrêté préfectoral du 22 octobre 2014).

*Interventions d'une équipe de bûcherons professionnels, avec l'emploi d'un tracteur forestier pour le débardage du bois, et si besoin d'un broyeur à branches pour les rémanents - **Les bois seront déposés sur les berges, charge à chaque propriétaire de les évacuer** - Les rémanents seront laissés sur les berges, ou broyés sur site en cas d'impossibilité de stockage sur place - Les déchets seront évacués par l'entreprise - Les encombrants seront sortis du lit et laissés sur place - Le marquage des arbres à abattre sera réalisé au fur et à mesure de l'avancée du chantier.*

***Personne à contacter :*** Nadine DESCHAMPS – 06.43.65.77.19. – [nadine.deschamps@savoie.fr](mailto:nadine.deschamps@savoie.fr)



S.I.S.A.R.C.

L'ARPEGE - 2 avenue des Chasseurs Alpins

73200 ALBERTVILLE

## GEMAPI - ENTRETIEN DES COURS D'EAU -

Pour affichage en mairie

*Le SISARC envisage de réaliser les travaux suivants :*

*Nature des travaux :*      *Gestion des berges et du lit du **BON de LOGE** - travaux forestiers.*

*Localisation :*              *Commune **MYANS**, lieu-dit **LECHE, LES COUARDS***

